

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 05 FEVRIER 2019

N°2019- BC-1S-DPV-03

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Mardi 05 du mois de Février à dix-sept heures, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté d'Agglomération, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour du présent Bureau communautaire.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Jean-Claude PIOCHE – Jocelyn CUIRASSIER - M. Francis BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN.

EXCUSE : M. Laurent BERNIER.

Monsieur Jocelyn CUIRASSIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : PARTENARIAT AVEC « NOS QUARTIERS ONT DU TALENTS » ET ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.

VU l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU l'article 10 de la loi n°2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU la délibération n°CC-2016-9S-DAJA-43 du 22 décembre 2016 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant ;

CONSIDÉRANT l'intérêt social et la participation à la lutte contre le chômage des jeunes que représente cette démarche ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission mixte Action sociale et Solidarités/ Politique de la Ville, équilibre de l'Habitat et Logement du 08 Novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le rapport de Monsieur le Président de la CARL ;

**Le Bureau Communautaire,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

ARTICLE 1 : D'adhérer à l'association « Nos Quartiers ont du Talent » pour une durée de 12 mois, et moyennant un montant de **7 176€** (Sept mille cent soixante-seize euros) afin que ce réseau développe son offre de services pour l'accompagnement vers l'emploi des jeunes de moins de 30 ans issus de milieux sociaux modestes sur le territoire de l'agglomération de la Riviera du Levant.

ARTICLE 2 : D'imputer la dépense correspondante sur la section de Fonctionnement du Budget Communautaire.

ARTICLE 3 : De donner mandat au Président de la CARL pour la signature de tout acte nécessaire à la bonne exécution de cette affaire, notamment la convention de partenariat idoine.

ARTICLE 4 : De donner mandat au Président de la CARL et à la Trésorière Principale pour assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, le 05 Février 2019

**Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le,**

Pour extrait certifié conforme

Et publication ou notification le,

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT**

Jean-Pierre DUPONT

